



Edito

ILS N'EN ONT JAMAIS ASSEZ...

Ou peut-être en veulent-ils encore plus ? Il n'y a pas une journée sans qu'un éminent membre de ce prodigieux gouvernement ne fasse une formidable annonce pour casser les droits des travailleurs, ou remettre en cause notre modèle de société. Nous pouvons le dire, ils sont formidables et conséquents pour combattre notre classe.

Nous ne pouvons pas toutes les reprendre et encore moins nous en souvenir précisément tant elles sont soudaines, en continu, comme les commentateurs qui les approuvent et les justifient, et surtout particulièrement violentes. Nos cerveaux militants ne peuvent se confronter en permanence à la perfusions d'idées contraires. Pourtant il le faut, pour nous être indispensable dans l'analyse critique systématique pour une réponse globale.

Ecoles, services publics, droits du travail et des travailleurs dans leur globalité, Sécurité Sociale, retraites, politiques industrielles ou encore politiques publiques, rien n'y échappe dans cette frénésie. Activité et activisme que nous pourrions qualifier de malades, voire considérer comme maladies mentales collectives. Ce serait leur faire le plus beau des compliments, car probablement considérées comme "irresponsables", donc exemptes de tous discernements et donc de culpabilité.

Pourtant, ils le sont, coupables et responsables. Est-ce que les revendications du patronat et les recommandations de la commission européenne et reprises depuis des décennies peuvent paraître au-dessus de tous soupçons depuis des

dizaines d'années pour nous imposer tout ça ? A vous de vous faire une opinion mais il est peut-être nécessaire de regarder la question pour avoir des premiers éléments de réponses.

Quand le gars Bruno, vous savez, nous vous en avons déjà parlé, annonce des milliards d'économies, dix, vingt ou peut être cinquante, ça ne sort pas de nulle part et surtout pas d'une erreur de conception de prévision de croissance, ou d'analyse de chiffres soi-disant erronés.

Nous pouvons nous interroger sur la concomitance de l'annonce des économies et de ce petit problème budgétaire de l'année dernière. Nous pouvons supposer, sans voir le mal partout, que la construction médiatique complémentaire de l'un et l'autre font que ces deux phénomènes n'en font plus qu'un, en y ajoutant l'argument infaillible du remboursement de la dette.

Nous souffririons de trois problèmes récurrents, connus depuis des lustres, qui courent depuis que la dette existe, depuis la création de l'union européenne, l'austérité budgétaire de sa commission, le manque de recettes et les dépenses non contrôlées. Pour rappel, les recettes proviennent de tous les impôts prélevés en ajoutant les cotisations sociales (charges pour le patronat et le gars Bruno), et inversement les dépenses sont de l'investissement public, les salaires des fonctionnaires de l'Etat et de la territoriale, les paiements des

.../...

Sommaire :

Edito : Ils n'en ont jamais assez...	P. 1 & 2
Prise de parole intersyndicale - 8 Mars	P. 2
INDECOSA - CA Val de Berry - Déclaration	P. 3 & 4
Commémoration P. Semard - 7 Mars	P. 4 à 7
CGT Educ'Action - Le choc des savoirs	P. 8 à 12



AGENDA

Formation Syndicale UD - 2024

- ⇒ Stage ECO CSE du 13 au 17 Mai
- ⇒ Stage CSSCT Tronc commun du 17 au 21 juin
- ⇒ Stage Orga/Vie Syndicale du 24 au 28 Juin

Pensez à déposer vos congés éducation un mois avant le début du stage et informez l'UD de votre participation.



caisses de la Sécurité Sociale (maladie, allocations, retraites, les salaires des salariés des caisses de Sécu et des professionnels de santé, libéraux et fonctionnaires).

Ce petit aparté peut nous rappeler quelle est la doctrine capitaliste des quarante dernières années, amplifiée depuis la maladie macronienne de la dette. Oui, là aussi, c'est maladif et le "quoi qu'il en coûte" en est le plus grand symptôme.

Il ne faut parler que baisse d'impôts pour garder et conforter la compétitivité du pays, à comprendre les dividendes des possédants d'entreprises. Pour les plus aisés, qui ont les moyens de se détourner de l'impôt, ils sont invités à ne rien changer. Par contre, pour les travailleurs, nous sommes assignés à continuer de payer. Pour patronat et gouvernement, il n'y aurait pas de levier pour aller chercher l'argent là où il se trouve. Ben si, restaurons a minima ce qui existait et des mesures supplémentaires sont tout à fait possibles, même dans un monde concurrentiel et globalisé comme il l'est.

Alors, ils enferment le débat sur la baisse des dépenses. Comme si une grande partie de la population et de travailleurs ne souffrait suffisamment pas, ils comptent en remettre une louche, plutôt celle-là.

Nous ne ferons pas la liste de ce que veulent dire les réductions envisagées, nous la connaissons, et là aussi, nous avons les mêmes annonces depuis des dizaines d'années.

Par contre, la petite phrase bien commentée du gars Bruno laisse craindre le pire s'il peut encore exister : "Remplacer l'Etat providence par un Etat protecteur". D'où la providence existe-t-elle lorsqu'on sait que seul le travail crée la richesse du pays et du patronat ? Oui le capital en profite tant qu'il peut et le robinet de notre richesse alimente largement les propriétaires et actionnaires.

Et que veut dire un "Etat protecteur" quand les pistes les plus importantes d'économies sont sur les collectivités locales, l'assurance chômage, l'assurance maladie et l'école ?

Dans protecteur, il faut certainement voir protection et là, nous sommes dans un autre domaine, celui de la guerre. Et ça, c'est forcément au détriment des peuples. Quand l'ensemble du principe macroniste du réarmement devient la protection, nous sommes dans une période plutôt sombre.

Nous en reparlons. Bon courage, les Camarades.

Sébastien MARTINEAU
Secrétaire Général



PRISE DE PAROLE INTERSYNDICALE DU VENDREDI 8 MARS 2024 *Journée internationale des droits des femmes*

Nous sommes réunis toutes et tous ici, pour porter haut les couleurs de l'égalité entre les femmes et les hommes, pour revendiquer une société de progrès et de justice.

Malgré les effets d'annonces gouvernementales de faire de la cause des femmes la grande cause du quinquennat, les inégalités persistent dans le travail, dans les foyers et dans la société. Les inégalités salariales et de carrière ne diminuent pas ou très peu. Les femmes perçoivent 1/4 de salaire de moins que les hommes et à la retraite l'écart des pensions se creuse à hauteur de 40 %.

C'est comme si les femmes s'arrêtaient de travailler tous les jours à 15h40. Parmi les travailleuses et les travailleurs payés au SMIC, 58 % sont des femmes et elles y restent plus longtemps. Alors qu'elles sont plus diplômées que les hommes, seulement 39% des postes cadres dans le privé sont occupés par des femmes.

A côté de cela, les métiers à prédominance féminine sont dévalorisés et mal rémunérés.

Assignées à leur rôle de mère, elles occupent 80% des emplois à temps partiel et 95% des congés parentaux sont pris par les femmes. Le poids de la parentalité, incluant la double journée et la charge mentale, pénalise exclusivement la carrière des mères, accentuant encore les inégalités salariales. Tout est à craindre concernant l'émancipation des femmes, lorsque le président parle de « réarmement démographique » alors que les conditions de travail et de vie des femmes sont l'impensé des politiques publiques.

Il manque plus d'un million d'emplois dans les métiers du soin et du lien et plus de deux cent mille places dans la petite enfance.

Les discours masculinistes se renforcent dans la sphère publique, prônant un retour aux « vraies valeurs » et à un sexisme décomplexé. Le Haut Conseil à l'Égalité, dans son rapport annuel, fait le constat que le sexisme s'aggrave d'année en année.

Les moyens alloués à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sont très en deçà des besoins, 80 % des plaintes sont classées sans suite, et le gouvernement français refuse d'inclure la notion de consentement et le viol dans la directive européenne contre les violences faites aux femmes.

Pour toutes ces raisons, aujourd'hui 8 mars 2024, journée internationale des droits des femmes, nous exigeons :

- l'égalité salariale et de carrière entre les femmes et les hommes,
- la revalorisation des métiers à prédominance féminine,
- la fin des temps partiels subis,
- des services publics de qualité répondant aux besoins et particulièrement la mise en place d'un grand service public de la petite enfance,
- l'abrogation de la loi discriminante sur les retraites,
- des moyens, des formations de tous les personnels pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles,
- l'accès et le développement de structures spécifiques à l'émancipation et aux choix des femmes,
- un recrutement massif pour une médecine du travail au plus près des salariées,
- le bénéfice de la visite médicale annuelle pour une meilleure prévention pour les femmes et l'ensemble des personnels.

Ne laissons pas passer les discours passésistes, sexistes, masculinistes. Nous ne voulons plus de promesses, nous voulons des actes ! Merci à toutes et à tous et poursuivons notre lutte en cette journée internationale des droits des femmes.



Association Indécosa-cgt 18

8 Place Malus - 18000 BOURGES

Tél. : 02 48 50 00 32

Mail : indecosa-cgt18@orange.fr

Permanence les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois
de 14 heures - 18 heures

Déclaration élus locataires INDECOSA-CGT CA du 16 FÉVRIER 2024 VAL DE BERRY

Nous avons toujours combattu l'HABITAT indigne, insalubre et non sécurisé lors de nos mandats d'élus des locataires.

Dès la fusion (B Habitat/OPH du Cher), Val de Berry actuellement, en 2018, nous avons alerté le bailleur Val de Berry pour solutionner les problèmes d'isolations thermiques pour le quartier Aéroport Cité Jardin et bataillé pour ce projet.

Hélas, malgré le label d'architecture contemporaine attribué à ce quartier, une destruction massive de pavillons et de collectifs est programmée.

C'est un véritable DRAME HUMAIN pour les locataires du quartier notamment pour des pavillons où de génération en génération pour certains, les familles se sont transmis le bail.

La majorité de ces locataires sont vieillissants et touchent des revenus très modestes, minima sociaux, RSA. Certains sont frappés par des maladies invalidantes et reçoivent des soins à domicile.

Leur petit jardinet représente un havre de paix indispensable. D'autres ont investi leurs économies pour un mieux-vivre dans leur habitat : « je suis atteinte d'un cancer en phase terminale, je vais mourir ici ».

Ils ont subi :

- Le froid, passoires thermiques avec des notes de chauffage astronomiques.
- La fournaise, les moisissures tout en réglant depuis de nombreuses années des loyers et des charges pour service rendu normalement.

Suite à nos actions, deux expertises, dont une par l'Etat, ont été réalisées. Le résultat est tombé en début d'année 2023 (CA du 4 janvier 2023 suivi d'une réunion publique ainsi que le 21 mars 2023). La solution, la démolition revue toujours à la hausse.

Or, depuis plusieurs décennies, nous constatons que les logements sociaux implantés dans les quartiers populaires ou en centre ville sont voués à la destruction à Bourges comme dans de nombreuses villes françaises.

Nous ne contestons pas la politique du renouvellement urbain nécessaire mais cela peut interroger compte tenu des démolitions massives. Dans certains cas, le patrimoine ancien ne correspond plus à l'Habitat de notre époque mais pour d'autres, des réhabilitations pourraient être réalisées.

Pourquoi ne pas anticiper dans de nouvelles constructions avant de démolir ?

A Bourges, successivement, des quartiers HLM Avricum, les quartiers Nord, le Moulon et maintenant l'Aéroport et d'autres sont rayés de la carte et non reconstruits en nombre équivalent aux démolitions.

Les pauvres font-ils tache dans de tels quartiers ?

On réhabilite quelques bâtiments identiques semble-t-il à d'autres qu'on démolit dans le même quartier Gibjoncs (ex Rue Paul Verlaine).

On nous invoque toujours de bonnes raisons pour ce faire. Sur le plan national, des attaques sans précédent de l'Etat ont vu le jour déjà depuis quelques années : la loi Elan, la Réforme de l'APL, etc..., etc... et ont ainsi ponctionné les bailleurs sociaux de ressources importantes avec pour conséquence des investissements à la baisse et nous craignons, nous, association INDECOSA de défense des locataires, d'autres mesures à venir qui fragiliseront le logement social.

Le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre du début février 2024 est éloquent.

70 ans après la déclaration de l'Abbé Pierre, le logement des plus pauvres fait encore honte à la France.

330.000 personnes n'ont pas de domicile, 2.800 enfants sont à la rue, 2,6 millions de ménages sont en attente d'un logement social.

Les annonces du nouveau Ministre du Logement Guillaume KASBARIAN ne sont guère rassurantes. Le détournement d'une partie du Livret A consacré au logement social vers l'armement, la remise en cause de la loi SRU,... Les annonces faites par l'Etat en matière de Mixité Sociale ne sont qu'un leurre.

Dans notre département, les demandes d'accession à un logement social surtout sur Bourges sont de plus en plus problématiques. Aussi les démolitions massives sans reconstruction ne vont pas solutionner l'accès au logement social.

Quant au relogement des locataires frappés par les démolitions, actuellement à la Cité Jardin Aéroport, nous insistons sur un accompagnement bienveillant et une prise en compte des situations personnelles des locataires.

Lors du CA du 4 avril 2023 page 29, Monsieur le Directeur vous déclariez : « Ce quartier étant classé architecture contemporaine remarquable et les démolitions étant réparties ponctuellement sur l'ensemble du quartier, il est nécessaire d'anticiper dès à présent la reconfiguration complète du quartier ».

Nous avons remarqué par ailleurs que certaines maisons en pierre vont être démolies et d'autres

pas. Avez-vous une réponse à nous donner ?

Par ailleurs, pouvez-vous estimer, à partir du CA de ce jour, quel sera le délai pour arriver aux démolitions ?

Quel projet avez-vous ?

Evidemment nous déplorons la situation actuelle avec une augmentation des démolitions.

Le logement est un droit pour tous et adapté au handicap, il est le révélateur des inégalités sociales. Avec la précarité qui explose suite aux choix politiques nationaux actuels, dans divers domaines, comment pouvoir accéder à un travail sans toit et vivre dignement ?

Il est urgent de revenir à une société humaniste et sortir des logiques de marchés concurrentiels comptables.

COMMÉMORATION PIERRE SEMARD

7 MARS 2024



Nous voici, encore une fois cette année, réunis sur ce quai de gare pour commémorer la mort de Pierre Semard lâchement assassiné par les nazis, avec le soutien du régime de Vichy, le 7 mars 1942. C'est toujours avec un immense plaisir

que nous nous retrouvons, tous les ans, pour partager un moment certes solennel mais aussi particulièrement fraternel et militant.

Aujourd'hui nous assistons à la banalisation des idées de l'extrême-droite. Ces pensées racistes et xénophobes avancent maintenant à visage découvert dans le débat public. Le gouvernement, pour détourner l'attention des questions sociales, suit désormais l'agenda de l'extrême-droite. C'est pourquoi le devoir de mémoire, que nous impose la situation nationale et internationale, revêt un caractère si important. En effet, il faut connaître le passé pour comprendre le présent et construire l'avenir.

A la mémoire de tous ceux qui sont tombés pour leurs idées, pour nos idées, je vous propose de faire, tous ensemble, un retour sur l'Histoire pour nous rappeler que nous ne devons jamais céder devant ces individus qui prônent la haine et l'exclusion.

L'histoire commence, comme vous le savez tous, à Bragny-sur-Saône le 15 février 1887. C'est le jour de la naissance de Pierre Semard, il commence sa vie dans une famille cheminote. Son père est cantonnier des chemins de fer et sa mère garde-barrière du réseau PLM (Paris-Lyon-Marseille). C'est aussi l'année où la première bourse du travail est inaugurée à Paris le 3 février. C'est à partir des bourses du travail, institutions d'un type nouveau, basées sur le regroupement au plan local que s'affirme l'autonomie du mouvement syndical.

Après plusieurs petits métiers, c'est tout naturellement, qu'il décide de devenir cheminot. En 1910 il fait une demande d'embauche auprès de la compagnie PLM en s'appuyant sur la présence de son père dans la compagnie. Alors qu'il prend cette décision une grève gagne toutes les compagnies du réseau ferré. Les revendications sont claires : lutte contre la vie chère, conditions de travail, retraite. Eh oui, déjà à cette époque. Ces revendications nous apparaissent d'une terrible actualité par rapport à ce que nous vivons aujourd'hui. Malheureusement les mesures d'intimidation du gouvernement figent la grève sur le réseau. Ce sera 3 300 révocations prononcées, des déplacements de militants, des incarcérations. Beaucoup analyseront cette grève

comme un échec mais Jean JAURES écrira dans l'humanité : **« il n'est pas possible de traiter en vaincue une classe ouvrière qui vient de donner une si grande preuve de force ».**

Le 1^{er} avril 1911, Pierre Semard devient cheminot comme stagiaire à la compagnie PLM à Bagnols-sur-Cèze dans le Gard. Il adhère au syndicat des cheminots CGT en 1916 et le 27 avril 1917 ses camarades l'élisent secrétaire du syndicat.

Pierre Semard commence à jouer un rôle national. Il fait partie de ceux qui préparent et organisent la grande grève cheminote de 1920. Dès le 1^{er} mai il est omniprésent, sillonnant le département tout en assistant régulièrement aux réunions de grévistes à Valence. Il est révoqué le 8 mai comme près de 20 000 cheminots. Cette année 1920 voit aussi l'organisation du très célèbre congrès de Tours qui officialise la scission du socialisme Français. C'est lors de ce congrès que sera créée la Section Française de l'Internationale Communiste qui deviendra, vous le savez, le Parti Communiste Français.

En 1921 il est élu secrétaire général de la fédération des cheminots (appelée Fédération Semard), forte à l'époque de plusieurs milliers d'adhérents, mais amputée de sa minorité réformiste. En effet la CGT a connu une importante scission et Pierre Semard joue un rôle important dans la création de la CGTU. Dans la tribune des cheminots « unitaires » du 1^{er} décembre 1921 il écrit : **« Si par sa puissance, le syndicalisme arrache les revendications et assure aux travailleurs le droit à la vie, par sa propagande et son action sociale, il doit activer la chute du capitalisme et l'avènement du prolétariat »**

En 1923 le PCF fait ses premières armes dans la lutte contre l'impérialisme et dénonce l'occupation de la Ruhr par les troupes françaises. Pierre Semard participe à l'internationale communiste à Essen le 7 janvier. Il participe à la rédaction d'un manifeste qui dit : **« L'occupation de la Ruhr accentuera les antagonismes entre les différents états, elle exaspérera et enflammera les passions nationalistes ».** L'histoire leur donnera raison. D'un point de vue plus syndical il intervient auprès des cheminots pour les dissuader de devenir les « briseurs » de la résistance de leurs camarades allemands. A leur retour d'Essen, les délégués français sont arrêtés et inculpés de complot contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat. Ce sera la première incarcération de Pierre Semard. Pendant cette période l'extrême-droite multiplie les provocations. Des députés de gauche sont molestés par des « camelots du Roy ». Eh oui, n'en déplaise à certains, l'extrême droite a toujours défendu l'impérialisme et le capitalisme.

En 1924 il est élu secrétaire général du Parti Communiste Français. A bien des égards, il ne fut pas seulement le premier secrétaire général ouvrier, mais le premier secrétaire au sens du communisme du XX^e siècle en France notamment. L'extrême-droite pointe encore le bout de son nez. L'organisation est dans la ligne du fascisme italien. « Le faisceau » créé par Georges Valois (dissident de l'action française) est pour un fascisme français social, populaire et anticapitaliste. L'extrême-droite serait donc sociale, populaire et anticapitaliste ? L'entreprise de mystification avait déjà lieu en 1924, nous pouvons voir que LE PEN et ses sbires n'ont rien inventé.

L'appel à une grève nationale, le 12 octobre 1925, pour l'arrêt de la guerre dans le RIF Marocain, subit une féroce répression. On arrête et jette en prison des ouvriers surpris à distribuer des tracts ou à coller des affiches. Pierre Semard est un de ceux-ci, poursuivi pour « provocation de militaires à la désobéissance » et condamné à 8 mois de prison. Il est arrêté en juillet 1928 et libéré en janvier 1929. Cet épisode nous rappelle le profond engagement de Pierre Semard contre l'impérialisme et toute forme de guerre. C'est pourquoi nous ne devons jamais cesser de nous révolter devant les conflits meurtriers qui ont lieu partout sur la planète. Que ce soit en Ukraine, en Palestine ou dans tous les endroits en guerre, des civils sont massacrés. Hommes, femmes et enfants, sans distinction, sont la proie des bombes. Le capitalisme sauvage et l'impérialisme sont les principales causes de toutes ces violences. Nous assistons, dans le même temps, à une augmentation des budgets destinés au réarmement. Rappelons d'ailleurs qu'avec seulement 10 % du budget des armées mondiales, on pourrait éradiquer la pauvreté dans le monde en moins de dix ans.

En 1934, Pierre Semard redevient secrétaire général de la fédération des cheminots. Les deux fédérations cheminotes, unitaire et confédérée, appellent les cheminots à se mobiliser, le 12 février, pour une grève générale antifasciste. Il faut bien dire que la situation en Europe à cette époque est très préoccupante ; en premier lieu en Espagne. Pierre Semard est un ardent défenseur de la cause républicaine espagnole. Il condamne sans détour le positionnement français de non-intervention et démontre les conséquences et les dangers fascistes en France. Dans la tribune des cheminots il écrit : **« Quand se décidera-t-on à reconsidérer cette politique de dupes, dirigée seulement contre le gouvernement régulier d'Espagne ? Notre CGT l'a demandé depuis des mois ».** En Allemagne aussi la situation inquiète.

Hitler est arrivé au pouvoir en 1933, son parti a gagné les élections de 1932. Ce parti totalitaire est arrivé au pouvoir en surfant sur la crise économique, en distillant la haine et en faisant croire à la population que tous les problèmes venaient de l'autre, de l'étranger. L'extrême-droite, aujourd'hui, reprend ces théories en disant vouloir défendre les travailleurs. Mais nous ne sommes pas dupes et nous devons nous indigner. Nous devons interpellier nos concitoyens et leur faire entendre ce que l'histoire nous crie. La haine et l'exclusion des autres ce n'est pas la solution. Si nous laissons faire, c'est le pire qui nous attend.

Lorsque la SNCF est créée le 1^{er} janvier 1938, Pierre Semard est un des quatre administrateurs issus de la représentation syndicale. Fonction de courte durée, le 30 novembre 1938 il est démis de cette instance pour avoir signé des tracts appelant à la grève. Traduit devant le conseil de discipline, il est rétrogradé à l'emploi de début de carrière et muté en Indre-et-Loire à Loches. Je profite de ce moment pour rappeler l'importance des élections au conseil d'administration du groupe SNCF qui auront lieu à partir du 28 mars et pour signaler la commémoration régionale qui aura lieu cet après-midi à Loches. La gare de Loches étant la dernière gare où Pierre Semard a pu exercer ses fonctions de cheminot.

Le 6 avril 1940, Pierre Semard est condamné, comme beaucoup d'autres, à 3 ans de prison en raison de son appartenance au Parti Communiste Français. Il est, une seconde fois, révoqué le 9 mai 1940. Il est transféré de la prison de Fresnes à celle du Bordiot à Bourges le 20 mai 1940. Il reste dans cette prison, que nous pouvons apercevoir derrière nous, jusqu'au début de 1942. Malgré son enfermement, il garde toujours des contacts avec la direction de la fédération des cheminots devenue clandestine dans cette sombre période, ainsi qu'avec sa fille Yvette. Pendant cette période d'incarcération, il écrit des textes qui restent un témoignage de sa captivité. Notamment un texte sur Victor Hugo et son livre « Les Misérables » où il écrit : « **Les deux personnages, Gavroche et Jean Valjean, soulignent avec éloquence tout le prix qu'il faut attacher à la liber-**

té et comment elle inspire les actes de ceux qui possèdent un esprit libre ».

De sinistres personnages ont profité de cette période pour apparaître sous leur vrai visage. C'est le cas de Marcel DEAT collabo convaincu et affirmé. Il fonde en 1941 un nouveau parti, le rassemblement national populaire. Parti favorable à l'occupant nazi. Eh oui, le rassemblement national, l'histoire se répète. Le nom choisi par Mme Le Pen n'est pas le fruit du hasard.

Le 6 mars 1942, Pierre Semard est envoyé à la prison d'Evreux. Pétain, général en chef de l'armée française qui en son temps gaza les Rifains, puis dirigea l'invasion de la Ruhr, ambassadeur chez Franco, remettra Pierre Semard aux bourreaux nazis qui

l'assassinèrent. Il est fusillé le 7 mars 1942. Quand des voix réhabilitent aujourd'hui encore Pétain, nous honorons quant à nous la mémoire et les combats de Pierre Semard.

Un autre héros de cette période partageait les idées de Pierre Semard. Il s'agit de Missak Manouchian entré dernièrement au Panthéon. Il faisait partie



des MOI (main d'œuvre immigrée) qui ont joué un rôle actif contre la montée du fascisme. C'est d'ailleurs dans les MOI que commença à militer notre camarade Henry KRAZUCKI. Manouchian et ses camarades ont aussi été assassinés par les nazis au mont Valérien. Lors de son simulacre de procès, Missak Manouchian répondit à ses juges français : « **Quant à vous, vous êtes Français. Nous, nous avons combattu pour la France, pour la libération de ce pays. Vous, vous avez vendu votre conscience et votre âme à l'ennemi. Vous avez hérité de la nationalité française. Nous, nous l'avons méritée** ». Aujourd'hui, avec les règles en vigueur et la loi immigration écrite par l'extrême-droite, qu'arriverait-il au petit Missak s'il débarquait, lui petit Arménien, sur le port de Marseille. Il serait appelé « migrant », on le pourchasserait, on l'enfermerait et on l'expulserait, lui et tous ses camarades de l'affiche rouge, « 20 et 3 étrangers et nos frères pourtant » avec leur nom « difficiles à prononcer » disait Aragon.

Bien sûr, cette année est aussi celle des 80 ans du CNR. Je ne vous parle pas de l'insignifiant Conseil National de la Refondation, mais bien du Conseil National de la Résistance. Ce programme a été écrit grâce aux femmes et aux hommes qui ont donné leur vie pour notre liberté. Macron voudrait faire disparaître ce texte et vendre nos vies au capital. Il faut lui dire NON, nous ne voulons pas de cette vie-là. Comme nos glorieux aînés, RESISTONS !!!

Les sujets de lutte sont nombreux. La diffusion des idées d'extrême-droite, l'inflation menée par de grands groupes capitalistes, la destruction de nos services publics, la situation internationale, etc..., nous ne laisserons pas faire. Les mots liberté, égalité

et fraternité ne sont pas là pour décorer nos mairies.

Gardons en mémoire l'exemple de la vie de Pierre Semard et de tous ceux qui ont résisté en leur temps.

J'aimerais terminer avec ces lignes tirées de la chanson de Bob Marley « get up, stand up » :

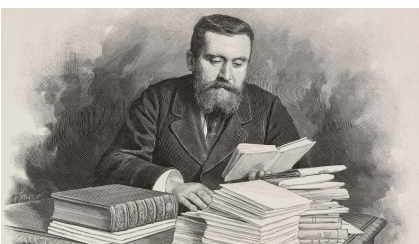
**« Lève-toi, debout, lève-toi pour tes droits
Lève-toi, debout, n'abandonne pas le combat ».**

Soyons fiers et heureux d'être ici aujourd'hui, car nous sommes tous des combattants.

Sylvain Padeloup
Secrétaire du Syndicat Cheminots UFCM



& La maxime du mois &



**IL NE FAUT AVOIR AUCUN REGRET POUR LE PASSÉ,
AUCUN REMORDS POUR LE PRÉSENT
ET UNE CONFIANCE INÉBRANLABLE POUR L'AVENIR.**

JEAN JAURÈS

LE CHOC DES SAVOIRS

La lecture et l'écriture.

« Lire, écrire, compter, voilà ce qu'il faut apprendre », déclarait Adolphe Thiers, « quant au reste, cela est superflu. Il faut bien se garder surtout d'aborder à l'école les doctrines sociales, qui doivent être imposées aux masses. »

CHOC DES SAVOIRS

FIN DE LA DÉMOCRATISATION SCOLAIRE

Le principe du collège unique avait peut-être atteint ses limites dans sa forme actuelle, et certes il fallait le rénover pour le faire correspondre aux besoins actuels. Ce que propose G. Attal et ses différents ministres de l'éducation, c'est la fin de la démocratisation scolaire.

Les procédures de tri des élèves apparaissent dès la fin de l'école primaire, des groupes de niveau réalisés par les enseignants de CM2 avant l'entrée en 6^{ème}, ces groupes pourront subir des changements après l'entrée au collège.

A la fin du collège, l'obtention du brevet des collèges sera le sésame pour entrer au lycée. Difficile de ne pas faire le lien entre ce tri des élèves et la loi du 5 septembre 2018 dite loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », en effet depuis cette date l'apprentissage est administré par les branches professionnelles, cette régulation du marché de la formation répond à la logique de l'offre et la demande et instaure une concurrence entre les **CFA privés** (Les organismes gestionnaires de CFA sont des organismes privés [associations, entreprises, etc...], des chambres de métiers ou de commerces et d'industries), les **CFA publics** (aussi appelées sections d'apprentissage ou unités de formation d'apprentis [UFA]), sont des établissements de formation assurant un enseignement en alternance à des apprentis âgés de 16 à 29 ans) et les **lycées professionnels**.

Cette loi répond à une revendication des organisations patronales en leur attribuant ainsi l'éla-

laboration et la régulation des diplômes. Cette sélection des élèves dès leur jeune âge va mettre en lumière, s'il en était besoin, le lien entre inégalités scolaires et inégalités sociales.

LE CHOC DES SAVOIRS

FIN DE LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

Labellisation des manuels - méthode Singapour imposée

Nos ministres et ex-ministres souhaitent pour l'école primaire « des manuels dont l'efficacité aura été prouvée par la science et la pratique, seuls ceux-ci seront labellisés par le ministère », laissant ainsi entendre que des générations ont utilisé des manuels totalement inappropriés et inefficaces.

Petit rappel historique

Dans une circulaire de 1880, Jules Ferry déclare : « le choix des manuels scolaires se fera par un examen commun » (les enseignants, les inspecteurs et les directeurs). Par la suite, l'arrêté du 24 juillet 1939 crée les conseils d'enseignement et leur attribue le choix des manuels scolaires.

C'est le 19 août 1940 que P. Pétain met un terme à cette « attitude libérale dans le choix des manuels », il faudra attendre août 1944 pour que le gouvernement annule ce décret (et bien d'autres).

LE CHOC DES SAVOIRS

FIN DE LA CULTURE GÉNÉRALE

ET DE L'ESPRIT CRITIQUE

Dès la rentrée 2024, mise en place des groupes de niveau au collège pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}.

Les groupes de niveau faible auront des heures de rattrapage des savoirs fondamentaux qui se feront sur le temps de certaines autres matières en accord avec les professeurs et les familles, précise le ministre. Il semble assez évident de deviner quelles seront les matières qui auront à pâtir des groupes de niveaux – Musique, Arts plastiques, histoire...

Objectif : Lire, écrire, compter, certes ces savoirs sont importants mais tout bon enseignant sait qu'un savoir ne s'acquiert qu'en établissant un lien entre l'imaginaire et les apprentissages. René Diatkine considère que la possibilité pour un enfant de pouvoir faire appel au registre de l'imaginaire est la condition première de la possibilité d'apprendre et de s'inscrire dans la collectivité. La maîtrise des savoirs considérés comme « non fondamentaux » est un marqueur important de la réussite scolaire.

LE CHOC DES SAVOIRS

REDOUBLEMENT, PÉDAGOGIE DIFFÉRENCIÉE

Le redoublement

La décision finale du redoublement sera laissée aux enseignants, une grande victoire pour l'autorité des enseignants, après avoir « imposé » les manuels, imposé la méthode pédagogique, pouvoir décider d'un redoublement semble bien futile.

Si l'on se réfère au rapport du Conseil National de l'Évaluation du Système scolaire (CNESCO), les chercheurs mettent en évidence, unanimement, des effets négatifs du redoublement, notamment sur les résultats scolaires et au mieux, ce redoublement n'a aucun effet.

En revanche, le redoublement a toujours un effet négatif sur le parcours de l'élève et est le meilleur déterminant du décrochage scolaire, et ce pour au moins une raison, la stigmatisation dont sont la cible certains élèves, ou plutôt groupes d'élèves. Cette stigmatisation renforce leur sensibilité aux phénomènes psychosociaux :

- Sensibilité aux attentes différenciées de la part des enseignants et de l'entourage. On attend plus d'un redoublant
- Groupe d'appartenance peu, voire pas valorisé
- Peur de confirmer l'image que l'on a de soi

- Peur de confirmer l'image que les autres ont de nous
- Spirale de l'échec, ce que André Antib, chercheur en didactique appelle la Constante Macabre

Tous ces phénomènes peuvent à terme s'avérer très destructeurs

LE CHOC DES SAVOIRS

LA PÉDAGOGIE DIFFÉRENCIÉE

AH ! la belle découverte !

La pédagogie différenciée n'est pas la recette miracle, elle ne s'exerce pas en continu mais lorsque le besoin s'en fait sentir pour un ou plusieurs élèves.

Ce qui est formateur pour l'élève, pour les élèves c'est le groupe, sa dynamique, ses échanges, c'est dans ces moments que se forme l'esprit critique.

« [...] Comment prendre en charge la diversité sans, pour autant, perdre la cohérence nécessaire ? Comment tenir compte des différences pour ne pas les transformer en inégalités sans enfermer les personnes dans ces différences et participer ainsi, plus ou moins à notre insu, à la "babélisation" du système éducatif ? [...] »

« [...] Éviter que la différenciation des attitudes du maître n'entérine les inégalités sociales, ne les transforme en système d'exclusions successives, aboutissant, in fine, à différencier les cursus en fonction des origines des élèves, selon la

logique implacable de la « reproduction ». Or, c'est le projet que se proposent de réaliser, depuis déjà près d'un siècle, les expériences d'« individualisation de l'enseignement [...] ». **La pédagogie différenciée : enfermement ou ouverture ? Philippe Meirieu Professeur des universités.**

L'inclusion chimère ou réalité ?

Sans s'attarder pour l'instant sur le vocabulaire « intégration-inclusion », l'inclusion devrait être



une réalité mais une réalité globale, parce que chaque enseignant par du postulat que tous les élèves peuvent apprendre, donc une école n'est inclusive que si elle accueille tout le monde et que tout le monde apprend ensemble, au-delà de ses différences.

Mais la réalité se moque du principe d'éducabilité développé par Piaget, la réalité, elle, est économique, inégalitaire et asociale, c'est une réalité libérale.

Cette réalité libérale dans l'éducation prend corps en 2005, en s'attaquant à l'éducation spécialisée (elle avait pris corps avant dans l'éducation dite ordinaire), balayant d'un revers de manche, l'individu/l'élève dans sa spécificité, dans sa différence, l'enseignant spécialisé dans son expertise, les soignants et rééducateurs, leurs soins.

En effet c'est la loi de 2005 qui en pose les bases. Le nombre d'élèves handicapés (relevant de la MDPH) a doublé dans les classes passant de 210 979 à 475 978 entre 2004 et 2021 mais pour quelles conditions d'accueil ?

Déplorables dans la grande majorité des situations. Une réalité occultée pour des raisons comptables, d'un côté des économies réalisées sur le dos de l'école et de l'autre, une scolarisation rapide à l'école qui permet d'éviter des années d'attente pour une entrée en établissement spécialisé. Cette réalité comptable se concrétise aussi par le manque d'AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap), le manque d'enseignants spécialisés, des formations au rabais. La formation des enseignants spécialisés est passée en 20 ans, d'une année complète de formation dans des centres nationaux, à 6 regroupements de 2 semaines en centre régionaux et départementaux.

Mais les premières victimes du fonctionnement déplorable de « l'école inclusive » sont tous les jeunes en situation de handicap.

La réorganisation de l'école, qui a découlé de la loi de 2005, a eu comme principale conséquence de sortir les enfants des institutions médico-sociales pour les inclure dans les classes ULIS (Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire) de quartier. Cette fameuse réorganisation devait favoriser la scolarisation et la socialisation dans un milieu en rien adapté. Elle a surtout engendré un mal-être important chez ces élèves à profils particuliers mais également eu des répercussions sur le climat scolaire des classes d'accueil avec l'épuisement des enseignants et des AVS.

Mais nous sommes là sur des constats, peu réjouissants certes, mais des constats. Ce changement de cap qui date de 22 ans, n'a pas été fait par bonté d'âme.

Encore un peu d'histoire. Tout démarre en janvier 2002 avec la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 qui définit et structure l'action sociale et médico-sociale destinée à promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.

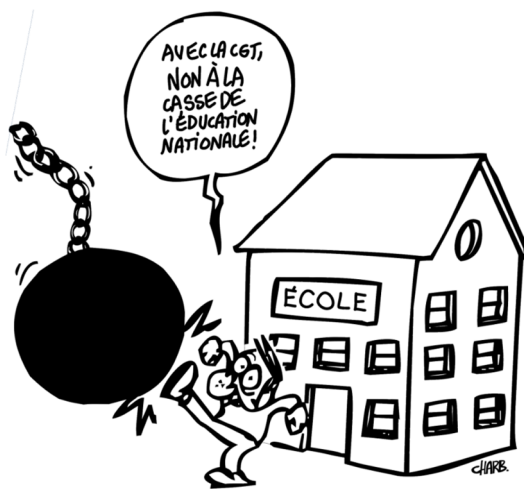
Cette loi est appelée : loi de rénovation et de modernisation de l'action sociale

Suivra quelques années plus tard, le 11 février 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des

personnes handicapées qui affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté.

C'est à partir de cette date du 2 janvier 2002 que les institutions médico-sociales doivent mettre en place un ensemble de dispositifs : livret d'accueil, charte des droits et des libertés

de la personne accueillie, contrat de séjour, projet d'établissement, conseil de la vie sociale, évaluation interne tous les 5 ans et évaluation externe tous les 7 ans.



Il serait malvenu de ne pas approuver les principes fondamentaux de cette loi (dignité, autonomie, citoyenneté) et pourtant il est légitime d'avoir quelques inquiétudes quant à l'évolution actuelle des établissements médico-sociaux.

Ce qui est frappant lorsqu'on lit le texte de loi (N°2002-2 du janvier 2002) et qui est renforcé par des décrets d'application est :

- l'insistance sur le droit des usagers
- L'insistance de la notion de prestations d'établissement

Cette insistance confirme l'orientation de la loi en parfait accord avec l'évolution marchande et consumériste des liens sociaux. M Joel Defontaine membre de LR (ex UMP) auteur de : la marchandisation des actions sociales et médico-sociales vient conforter ce ressenti, ainsi dit-il en parlant de la loi de 2002 : *« cette loi place le secteur médico-social dans l'économie de service où l'économie... est un élément qu'on ne peut ignorer. Et tout l'enjeu consiste à intégrer les actions sociales et médico-sociales dans cette logique de marchandisation sans perte d'âme ou excès de libéralisme »*.

Le langage, le vocabulaire ont suivi cette évolution, du terme patient qui renvoyait à la souffrance et à la patience, nous sommes passés à "usager" qui signifie avoir une utilisation courante d'un service, la notion de soin, de prise en charge a disparu.

Ce qui est préconisé pour le monde de l'entreprise le devient pour le secteur médico-social.

C'est la notion de l'offre et de la demande qui aujourd'hui fait loi.

Il y a toujours de la demande et l'objet au fond, importe peu, il faut seulement qu'il y ait l'objet (l'objet nouveau satisfaisant le "désir"). On sait, en psychanalyse, que le désir ne peut jamais être satisfait.

Le secteur médico-social, plus que tout autre, ne peut obéir à cette logique ou alors que dire, que répondre à un jeune d'ITEP en situation de toute puissance qui cherche seulement la satisfaction immédiate ? ou à la famille d'un jeune d'IME qui ne souhaiterait que de la classe et des activités éducatives ?

Il est évident que dans les domaines de l'éduca-

tion, de l'enseignement, de la santé, c'est à la satisfaction différée qu'est confrontée la personne, le sujet.

De ce fait, ces domaines ne peuvent intégrer le cadre de fonctionnement de l'entreprise, en aucun cas ils ne peuvent répondre à une satisfaction immédiate du sujet, du patient.

C'est répondant à ces injonctions « entrepreneuriales » que la MDPH oriente.

Quelles sont les conséquences ?

La première des conséquences est la rentabilisation des orientations donc orienter à moindre coût.

Inclusion ou Intégration ?

Intégration : Étymologie : du latin Integrare ; renouveler, rendre entier

Intégration désigne le fait d'entrer dans un tout, dans un groupe etc...

En Sociologie, le terme d'intégration signifie : se rapprocher et devenir membre d'un groupe plus vaste.

Inclusion : Étymologie : du latin Inclusio ; emprisonnement

Inclusion action d'inclure quelque chose dans un tout ainsi que son résultat.

« Les conséquences d'un acte sont incluses dans l'acte lui-même » G. Orwell

La définition la plus courante est : présence d'un corps étranger dans un ensemble homogène auquel il n'appartient pas.

Au regard de ces définitions, il semble évident que le législateur a sciemment nié l'humain, le sujet, le patient pour en faire un usager.

Revenons à la notion d'inclusion et d'école inclusive, cette notion repose sur un principe éthique, celui des droits de l'enfant, quel qu'il soit, à fréquenter l'école ordinaire.

Elle s'oppose donc à la notion d'exclusion ou de mise à l'écart, elle se différencie de l'intégration en ce sens où il ne s'agit pas d'accepter à l'école des enfants en raison de différences ou particularités. Une telle orientation (intégrative) amène à se demander qui peut en bénéficier et dans quelles conditions, temps partiel, classe ordinaire ou unités spéciales : CLIS, ULIS, SEGPA...

L'éducation inclusive au contraire, balaye cette réflexion de part un positionnement radical : « *demandant que les écoles se transforment elles-mêmes en communautés scolaires où tous les apprenants sont accueillis sur la base d'un droit égal* », ce qui nous ramène à la différence entre les deux systèmes : Intégratif et Inclusif.

- La **perspective d'Intégration** se situe plutôt du côté de l'enfant, s'intégrer grâce à différentes aides et dispositifs mis en place.
- La **perspective d'Inclusion**, elle, se tourne plutôt vers l'école à qui elle demande de s'adapter pour prendre en compte la diversité des élèves.

On se rend bien compte de la limite de ce système, l'adaptation de l'école à la diversité des élèves demande des moyens conséquents, en effet la prise en compte des individualités au sein d'une communauté scolaire (parfois 700 élèves en collèges) est une gageure, pour relever ce défi, la mise en œuvre de moyens humains aujourd'hui inexistantes ou quasi : médecin scolaire, infirmière scolaire, AVS, psychologue, enseignant spécialisé et non spécialisé. Et toutefois malgré d'hypothétiques moyens humains, l'inclusion ne se décrète pas. L'école n'est pas un lieu de « prise en charge thérapeutique », c'est un lieu d'apprentissage, elle ne peut en aucun cas accueillir sans modalités

particulières des élèves dont la manifestation des troubles entrave un fonctionnement de classe et stigmatise le jeune et ce, sans qu'aucune aide ne puisse lui être apportée. L'école n'est pas soignante, elle fait partie d'une chaîne de soins.

Ce constat fait, la boucle est bouclée et nous ramène à la considération de départ : la marchandisation qui signifie, dit d'une autre manière, le moindre coût pour une meilleure rentabilité à court terme.

Je disais précédemment que la MDPH oriente selon ces critères de marchandisation et ce sans à aucun moment prendre en compte la personne dans sa demande.

Démonstration par les chiffres

- Le coût d'une prise en charge journalière en IME (institut médico-éducatif) pour 210 jours de fonctionnement ⇒ environ 200 euros.
- Le coût d'une prise en charge journalière en ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique) pour 210 jours de fonctionnement ⇒ environ 260 euros.
- Le coût d'une prise en charge journalière en collège pour 181 jours de fonctionnement ⇒ environ 44 euros.

Frédéric RENARD

Cosecretaire départemental CGT Educ'action

CHOC DES SAVOIRS

